



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation particulière des établissements de santé dans les Hauts-de-France

Question écrite n° 12692

Texte de la question

M. Bertrand Petit attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention au sujet de la dégradation des marges financières des établissements publics hospitaliers et médico-sociaux situés dans les Hauts-de-France. Ces structures publiques subissent un effet ciseau de leurs budgets, caractérisé par des recettes toujours inférieures à celles précédant la crise sanitaire et des dépenses en forte hausse au regard de l'inflation, des mesures liées aux ressources humaines qui restent sous-financées par l'État et les besoins d'une population en plus grande souffrance sanitaire et sociale que dans le reste de la France. Actuellement, la dette cumulée des hôpitaux publics de la région atteint 170 millions d'euros et 44 millions d'euros pour les Ehpad. Cette situation financière, entraînant de surcroît des répercussions sur leur capacité d'autofinancement, laisse craindre une nouvelle période de sous-investissement qui rendrait notre population davantage vulnérable. Considérant tous ces éléments, il lui demande la position du Gouvernement quant à un soutien financier d'ampleur pour les établissements situés dans les Hauts-de-France, afin que ces derniers soient en capacité de répondre aux besoins de prise en charge des patients.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Petit](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12692

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 9870

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)